



BULLETIN MUNICIPAL DE VILLABÉ

1

MARS 1984



AVEC TOUTE LA POPULATION DE VILLABE, POUR AVANCER

Après une année mouvementée mais combien riche en enseignements, la vie municipale se poursuit : les réunions d'organismes les plus souvent divers redoublent, les dossiers en attente s'ouvrent à nouveau.

Il y a du travail en perspective et, inévitablement, en 1984, des choix seront faits pour déterminer les priorités, les urgences.

Dans cette tâche, le conseil municipal, moi-même, aurons besoin du soutien de toute la population de VILLABE. En effet, pour accomplir au mieux son mandat, il faut connaître très précisément la réalité sociale, pour chercher et élaborer avec les gens les réponses aux problèmes de la cité, pour agir avec la population afin que celle-ci prenne de plus en plus ses affaires en main.

C'est de la sorte que tous ensemble, nous pourrons examiner les problèmes de la vie sociale dans tel ou tel quartier de VILLABE. C'est le seul moyen déterminant pour avancer.

Car avancer, c'est possible.

Ainsi les possibilités d'aller de l'avant progressent. Car, après le grand espoir de 81, l'attente de changement d'en haut, les déceptions et les désillusions, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les moyens d'avancer à partir des acquis des réformes amorcées.

Beaucoup d'obstacles demeurent, certes. Mais il faut lutter, plus que jamais tous ensemble. Peut-on faire autrement, pour faire face à la question de l'emploi, toujours aussi préoccupante ? Est-ce un combat d'arrière-garde que de défendre son emploi ?... Les employés de ELF qui ont occupé la station-service de VILLABE sur l'autoroute, nous dirons qu'il n'y a pas d'autre solution que de se battre pour préserver l'outil de travail.

Comme moi, ils considèrent que l'intervention des gens est décisive pour la réussite de la gauche. Aussi, élu de la majorité, maire de la commune, je vous appelle à utiliser à fond tous les atouts dont vous disposez, à multiplier les discussions, les débats, les échanges avec vos élus.

Je vous demande de faire preuve avec nous, de dynamisme et d'imagination pour trouver les solutions neuves, inédites, aux problèmes quotidiens : l'emploi, l'école, la formation professionnelle, l'urbanisme, le logement, la sécurité, la vie sociale dans toute sa diversité.

Voilà donc tous mes souhaits pour 1984. J'adresse tous mes vœux très sincères à tous les habitants de ce cher VILLABE.

Votre dévoué :

Paul POISSON

AFFAIRES SOCIALES

FAIRE MIEUX ENCORE POUR ET AVEC LA POPULATION DE VILLABE

Tels étaient nos propos lors de la campagne des Elections Municipales.

A ce jour s'il paraît que nos actions ne sont pas des plus voyantes, il n'en reste pas moins qu'elles sont positives, bien que des améliorations soient encore à apporter et cela dans la mesure de nos moyens financiers, nous avons tenu compte de certaines remarques et suggestions, sans pour autant alourdir la fiscalité communale. Nous avons toujours le souci, de l'intérêt général de la population, et, la préoccupation de faire reculer les iné-

galités sociales, de faire progresser la justice sociale qui constituent à nos yeux des conditions indispensables au développement harmonieux et équilibré de la Commune en regard des engagements pris d'où l'extension de l'application des tarifs dégressifs dans le domaine de l'enfance.

Sur proposition de la Commission Sociale, le Conseil Municipal a ratifié de nombreuses décisions dans divers domaines notamment.



RESTAURANT SCOLAIRE : chaque jour 125 enfants environ prennent leur repas dans les locaux du restaurant scolaire.

COUT REEL : 184.634 francs

CLASSE DE NEIGE : C'est avec la Société Ailleurs que 30 enfants ont eu la joie de partir à la neige, cette activité étant reconduite pour 1984 avec le même organisme le prix de revient journalier passant de 135 francs en 83 à 140 francs en 84, c'est le même tarif dégressif qui sera appliqué.

COUT REEL : 101.831 francs

COLONIES DE VACANCES : c'est en signant une convention avec la Ville de Corbeil-Essonnes que nous avons donné la possibilité à 10 enfants de notre Commune de profiter de vacances.

COUT REEL : 36.660 francs

CENTRE AERE : Toujours dans le cadre d'une convention avec la Ville de Corbeil-Essonnes 12 enfants ont participé, chaque Mercredi et jours de congés scolaires.

COUT REEL : 45.424 francs

PERSONNES AGEES : Notre Commission a pour la 1^{ère} fois apporté son aide à l'association des Vieux travailleurs de France dans le cadre de la collecte nationale, Semaine du 17 au 23 Octobre 1983.

Nous avons également consulté 200 personnes âgées quant au choix d'attribution des bons de vivres et de Charbon, nous avons obtenus 193 réponses et par la même, en raison des choix, nous avons revalorisé le montant de ces bons.

COUT REEL : 131.831 francs

Ce bilan financier d'activités sociales pour l'année 1983 nous porte à conclure que notre activité n'a pas été négative loin s'en faut, nous entendons apporter des améliorations en cette année 1984, tout en considérant que le Budget de cette Commission soit revalorisé de 10 % environ afin de maintenir une pression fiscale supportable de tous.

En cette nouvelle année la Commission Sociale et moi-même vous présentons tous nos vœux.

Pierre VANTROU,
Maire Adjoint chargé des Affaires sociales

SCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE

Rentrée scolaire 83/84

Suppression d'une classe

Lors de la rentrée scolaire 83/84, une classe a été supprimée en primaire. Cette suppression résulte de l'application très stricte des normes retenues dans le département. Les effectifs s'étant avérés supérieurs

Classe de neige

Cette année encore, une classe de CM1 va goûter aux joies de la neige pendant 3 semaines du 28 février au 19 mars 1984, départ le 27 février vers 22 heures, retour le 20 Mars vers 7 heures. Une réunion d'information à l'intention des parents concernés est organi-

sée le mardi 31 janvier 84. Le lieu de séjour est situé au BIOT près de St-Jean d'Haulps. Les enfants de VIL-LABE partageront leur séjour avec ceux de ROISSY EN FRANCE. Cette mesure offre l'avantage d'un coût moindre pour la commune puisqu'elle partage avec Roissy un assistant sanitaire.



Hygiène bucco-dentaire

Un contrôle bucco-dentaire va être mis en place par la commune pour les enfants du groupe primaire. Ce contrôle a été confié au Comité d'Hygiène Bucco-dentaire départemental, association de type 1901 qui a reçu les agréments des différentes autorités concernées : Inspection académique, Direction de l'Action Sanitaire et sociale.

Dans ce cadre de prévention, une structure de sensibi-

lisation et d'éducation en matière d'hygiène bucco-dentaire sera progressivement mise en place. Elle pourra concerner les enfants de l'Ecole Maternelle.

Les enseignements tirés de cette première expérience nous amèneront peut-être à étendre cette action dans les domaines de la prévention des anomalies de la vue et de l'ouïe

L. CHELLE

Maire adjoint

Président de la Commission Scolaire

L'EMPLOI A VILLABE

Le 1^{er} Février 1984, les Travailleurs de la Station ELF de Villabé, se mettaient en grève avec occupation des locaux. Que veulent ces gens ?, et bien tout simplement ne pas être jetés à la rue. Ils exigent que soient respectés les engagements de la Société pris en Mai 1981, tant en matière d'emploi que d'investissements, le Président CHAPON s'y étant formellement engagé.

A Villabé même, l'outil de travail doit demeurer. Il est particulièrement inadmissible qu'une Société nationale, la première au niveau des résultats, se fasse l'instrument du CNPF en attaquant les acquis sociaux des Travailleurs, le changement de gestion envisagé se traduirait par des licenciements et pour, les restants, perte de salaire, abandon de la convention collective nationale des industries du pétrole ainsi que du statut propre aux Salariés d'ELF FRANCE.

Pourquoi une telle décision. Une seule le **PROFIT**, l'amélioration du compte d'exploitation passe par une réduction des frais de personnel c'est le seul motif, de surcroît AVOUE. Alors qu'ELF a fait 3,2 milliards de francs de profits en 1982. Ces profits supplémentaires, que dégagerait ELF, ne vous seraient même répercutés en baisse sur les prix à la pompe, puisque ceux-ci sont définis suivant des critères arrêtés par les pouvoirs publics, compte tenu notamment, du prix du dollar et du prix Baril de pétrole brut.

La volonté du Conseil Municipal : tout faire pour favoriser l'emploi, et notre premier souci a été de faire imprimer ce bulletin ainsi que tous les prochains sur

papier recyclé provenant de l'industrie papetière DAR-BLAY à Corbeil-Essonnes.

Il est scandaleux que le premier groupe industriel de France tant par sa technique que par ses résultats financiers, au moment où il s'offre des chevaux de course pousse les travailleurs comme du Bétail à l'abattoir.

Les travailleurs de la Station ELF Villabé remercient la population de notre ville du soutien moral et financier qu'elle leur a apporté ; le montant de ce geste de solidarité s'élève à 1760 francs.

B. Monsenergue
Premier maire adjoint



UNE RETRAITE BIEN MERITEE

Comme le rappelait Monsieur le Maire le SAMEDI 21 Janvier 1984, Monsieur Roger DUBOZ secrétaire Général nous quitte pour une retraite bien méritée. après avoir passé 38 années de sa vie dans notre petite Ville, son passage fût d'une grande activité, Président de l'Amicale de Villabé où il a su placer celle-ci, au sommet des récompenses en rafflant le premier prix au Concours festival de Musique de Corbeil-Essonnes devant douze Sociétés Musicales de renom de la région Parisienne et de Province. Sa carrière à Villabé fut bénéfique à l'ensemble de la population et à ce titre, il a reçu un certain nombre de décoration, telle la médaille de Bronze d'honneur départementale de la Musique, la Médaille de bronze de la jeunesse et des sports, la Médaille d'or de la confédération musicale de France ainsi que les palmes académique et la dernière en date fut celle du département de l'Essonne que lui remis Madame ALINE MARTI Conseillère Générale de notre canton.

Souhaitons à Monsieur et Madame DUBOZ une bonne et longue retraite.

B. MONSENERGUE,
Premier Maire Adjoint



LE BUDGET COMMUNAL

Vos élus ont pour mission de veiller au bon fonctionnement et au développement harmonieux de Villabé. A ce titre, ils sont donc appelés à faire des choix financiers en application des orientations pour lesquelles vous leur avez fait confiance en Mars 1983.

Faire des choix, pourquoi ?

Parce que pour une commune, il en est de même que pour votre foyer ! On ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne.

Si nous voulons maintenir une pression fiscale supportable pour les Villabéens, nous devons définir des priorités et planifier les travaux. Grande responsabilité ! – Entre un immobilisme frileux et des investissements inconsidérés, vos élus doivent trouver la voie qui permet à la commune d'aller de l'avant et de préparer le Villabé de demain.

Que s'est-il passé en 1983 ?

Le budget global de la commune a été présenté et adopté en équilibre.

Recettes + Dépenses + 9.896.640 francs

Comme pour toutes les communes, il comporte deux parties :

a) la part " fonctionnement " qui permet d'assurer normalement la marche quotidienne de la commune et de faire face aux charges courantes qui lui sont imposées par la loi.

b) la part " investissement " qui permet de financer les gros travaux, les transformations en profondeur (remboursable en plusieurs années quand il y a emprunt).

Pour Villabé en 1983

Fonctionnement : 6.414.204 francs

Investissement : 3.482.436 francs

Où va l'argent ?

Le budget communal permet aux responsables de faire face aux multiples dépenses :

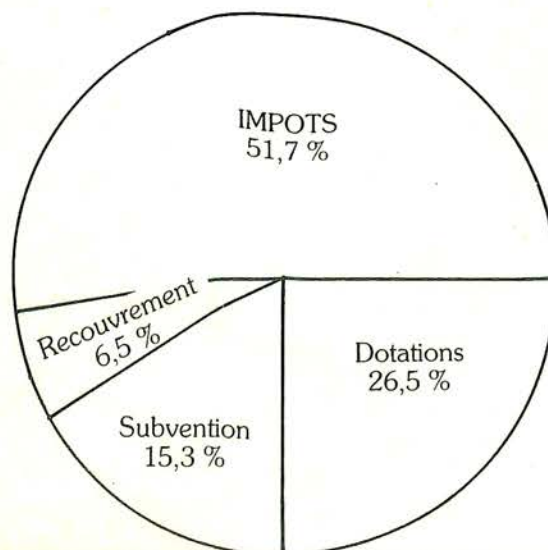
- travaux de voiries, d'assainissement et d'équipement
- remboursements des prêts et paiements des intérêts
- écoles
- personnel communal
- entretien des bâtiments

- fonctionnement des services municipaux
- charges intercommunales
- services sociaux
- aide aux associations
- achat de matériel
-

D'où vient l'argent ?

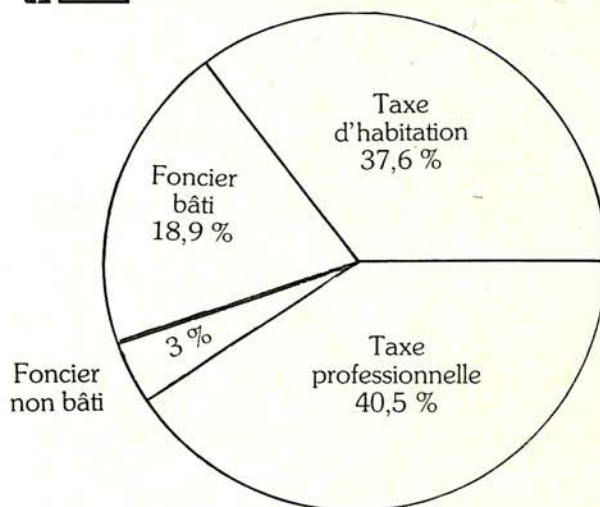
- 1) de l'imposition
- 2) des diverses dotations en particulier de la D.G.F.
- 3) des subventions de l'Etat, de la région et du département
- 4) des recouvrements divers

Le graphique ci-contre donne la répartition des diverses recettes.



LE BUDGET COMMUNAL

Répartition



Entrons dans le détail

1) **Les subventions** : Elles sont accordées (difficilement) pour la réalisation de travaux importants et ne représentent, hélas, qu'une bien faible partie de l'opération. Par exemple :

Assainissement de la Ruelle aux Brunets

Coût 909.673 francs
Subvention d'équipement : 80.000 francs

2) La dotation Générale de Fonctionnement

La D.G.F. est la dotation que l'Etat attribue chaque année aux collectivités locales (elle remplace essentiellement l'ancien V.R.T.S. depuis 1980)
En 1983, cette Dotation représentait environ 1.600.000 francs pour Villabé.

3) Les impôts locaux

Bien entendu avec les subventions et la D.G.F. nous sommes loin du compte et pour équilibrer le budget il faut recourir aux impôts directs, soit pour 1983, un peu plus de trois millions de francs.

En application de la loi, ces impôts sont ventilés en quatre contributions :

Taxe d'habitation : 1.208.000
Foncier bâti : 601.000
Foncier non bâti : 90.000
Taxe professionnelle : 1.310.000

Taxe d'habitation

Une comparaison des "feuilles jaunes" (la taxe d'habitation) entre 82 et 83 conduit à quelques remarques :

- 1°) La valeur locative brute de chaque habitation qui sert de base à l'imposition a été revalorisée de 13 % pour l'ensemble des communes (le pourcentage est fixé par le gouvernement en fonction de l'évolution moyenne des loyers. C'est une donnée qui échappe au contrôle des communes).
- 2°) Le taux de la taxe d'habitation, qui lui, est voté par le conseil municipal n'a pas augmenté, il a été maintenu à 14,22 % comme en 82.
- 3°) La part départementale, votée par le conseil général actuel est en forte progression.

On ne peut terminer cet examen des finances locales sans s'interroger sur l'injustice de cette taxe d'habitation qui fonctionne les ressources des familles sans tenir compte des revenus des ménages et de leur évolution !

D'autre part, si une implantation industrielle et artisanale plus importante dans notre commune apparaît indispensable pour fournir du travail aux Villabéens, elle serait aussi fort bien venue pour accroître les ressources de la commune.

A nous de tout mettre en œuvre pour qu'il en soit ainsi !

Alain RAMEY
Maire Adjoint
Président de la Commission des Finances

POUR LE BIEN ETRE DE TOUS RESPECTONS LE BIEN COMMUN

Comme malheureusement à certaines périodes de l'année des dégradations avec effractions dans des endroits et lieux publics. Tel que le cimetière pour ne citer que le plus important.

Sur la voie publique arrachage de panneaux de circulation

- Tir à la carabine sur des consoles d'éclairage public
- Vol de 250 rosiers autour du château d'eau
- Dépose d'immondice à différents endroits de la Ville
- Stationnement illicite et dangereux.
- Tout ceci coûte très cher pour la remise en état.
- Bien que ces méfaits soient l'œuvre d'une minorité, ils empoisonnent l'existence des habitants.

A plusieurs reprises la Municipalité est intervenue, a déposé plainte et s'est portée partie civile, auprès des services de police pour lui faire part du sentiment d'inquiétude de la population face à de tels actes et a

demandé de bien vouloir renforcer les rondes de police sur l'ensemble du territoire de la Commune.

La Municipalité ne fermera jamais les yeux devant ces actes intolérables, contre lesquels elle s'élève fermement.

Pour la seconde fois en un peu moins de trois ans une fuite de Gaz a été décelée dans la cour de l'Ecole maternelle. Je rappellerai qu'il s'agit d'un lieu public, recevant 400 enfants et que rien ne doit être négligé pour assurer leur sécurité. Tout a été mis en œuvre pour que les travaux de réparation soient effectués dans les délais les plus brefs.

Une demande d'expertise a été formulée et confiée à l'A.I.F. afin d'en déterminer les causes.

B. MONSENERGUE
Premier Maire Adjoint

URBANISME

P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols)

Dans le cadre de la loi de décentralisation, une nouvelle étape s'est engagée en 1983 avec le transfert aux communes d'importantes compétences en matière d'urbanisme. (loi des 7 Janvier et 22 Juillet 1983).

Le P.O.S. est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Commune. Le Maire prescrit, conduit et dirige son élaboration.

Notre commune a donc, par délibération du 3 Février 1984, décidé la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'occupation de sols et a fixé les modalités d'association les personnes publiques autres que l'Etat. (Communes limitrophes, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Commissaire de la République, etc...).

TRAVAUX

Rue Gabriel Péri

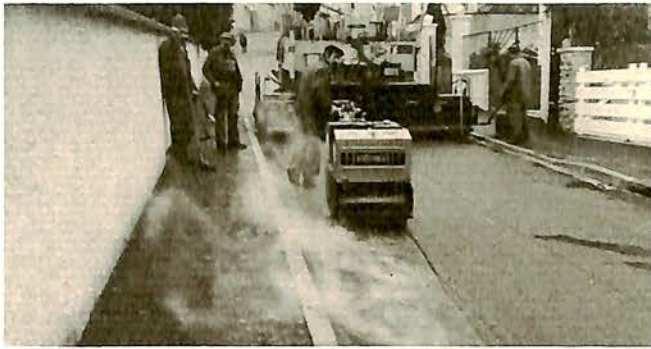
Le tout-à-l'égout existant ; étant dans un tel état de détérioration et à la suite de nombreuses réclamations de riverains ; les travaux de réfection (tout-à-l'égout et voirie ont dû être entrepris d'urgence.

Des trottoirs ont donc de ce fait, été aménagés de chaque côté de la route et la circulation mise en sens unique dans la " montée ", pour répondre à la Sécurité des Enfants, des personnes âgées et de tous utilisateurs.

Coût de l'Opération : 960.000 francs.

Etant donné l'urgence de ces travaux, leur financement qui n'avait pu être prévu au Budget, sera assuré par un emprunt différé.





Pavillon rue des Ecoles

Avec la tempête de ces derniers jours, des ardoises sont tombées sur la chaussée. Un balisage de sécurité a été mis en place. Etant donné le risque éventuel d'accident, il est décidé de faire refaire cette toiture dans les plus brefs délais.

Coût de l'opération : 200.000 francs
(devis estimatif)

Financement prévu au budget 1984

Classement de l'Eglise de Villabé

L'Eglise de Villabé contient des objets d'art et l'histoire de sa paroisse est de grande renommée.

Afin de valoriser un tel patrimoine communal, la commission URBANISME propose de constituer un dossier qui permette son éventuel classement en monument historique.

La Présidente de la Commission d'Urbanisme
I. MAGGINI

REPUBLIQUE FRANCAISE
 MAIRIE DE VILLABÉ
 91100 CORBEIL-ERONNES
 Valable le 11 JANVIER 1984
 Le Maire de VILLABÉ
 SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ENTREPRISES
 37 av. de New-York
 75016 PARIS

DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
 ARRONDISSEMENT DE SEVRY
 CANTON DE CORBEIL-ERONNES
 Téléphone : (01) 984-07-13

Lettre recommandée
 Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention deux télégrammes en date du 11 Janvier 1984 (12H 02 et 10 30) concernant une fuite de gaz dans sa partie comprise entre le compteur et la chaudière de l'installation.

Le 28 avril 1981, une amende de même nature avait été relevée à ce sujet. Vous avez donné votre accord pour effectuer la réparation confiée à l'Entreprise MAURY, qui a établi la facture que nous vous avions fait parvenir en vue de son règlement.

Vous avez donc admis implicitement les modalités de l'ouvrage. Or, suite à ce nouvel incident, force est de constater que votre intervention n'est effectuée dans de très mauvaises conditions.

Il s'agit de travaux pour lesquels la responsabilité est de votre fait. Vous avez donc admis implicitement les modalités de l'ouvrage. Or, suite à ce nouvel incident, force est de constater que votre intervention n'est effectuée dans de très mauvaises conditions.

d'engager une recherche de responsabilité et de faire effectuer la réparation dans le délai des charges faisant l'objet du marché.

En conséquence, un expert doit être désigné par les deux parties, aux fins de savoir si les fournitures et matériaux, ainsi que les travaux sont conformes aux règles de la construction, et si les travaux sont conformes aux règles de la construction, et si les travaux sont conformes aux règles de la construction, et si les travaux sont conformes aux règles de la construction.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, dans un délai de quinze jours, la date à laquelle vous souhaitez que l'installation soit effectuée, et de me faire parvenir, en même temps, l'assurance de ma responsabilité civile.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

ENCLOS : MAURY
 100 rue de la République
 91100 CORBEIL-ERONNES



Arrivée de la course cycliste

Le cou du canard



COMMISSION JEUNESSE et SPORTS

Nous savons que les jeunes ont la volonté de passer leur temps libre d'une manière assez diversifiée. C'est à première vue une évidence. Des loisirs riches doivent combiner communication et solitude, activités physique et intellectuelle, tout cela dans différents domaines, ne coïncidant pas avec la profession exercée.

Dans une commune comme VILLABE, les conditions financières difficiles ont pour conséquence l'absence d'équipements pour les jeunes du village. L'augmentation de la population d'une part et l'évolution des habitants liés aux modifications des conditions de vie se sont traduites par un décalage entre les équipements non-existants et les besoins.

C'est pourquoi, la commission Jeunesse et Sports s'efforce en permanence de solutionner de satisfaire au mieux les aspirations des jeunes de notre commune.

Dans notre action quotidienne, nous avons cette idée maîtresse qui domine : faire en sorte que les jeunes puissent vivre mieux.

Pour mener à bien une telle politique, il faut vaincre beaucoup d'obstacles et en premier lieu celui de l'argent. L'obtention de crédits et surtout de subventions pour la réalisation du terrain de foot-ball en est l'exemple type.



Comme nous l'affirmions dans le précédent bulletin municipal, nous avons eu beaucoup de peine à décrocher une subvention substantielle pour démarrer notre projet. Aujourd'hui, celle-ci, très petite (150.000 F) nous est allouée mais, nous ne l'avons pas encore perçue. Nous multiplions donc les démarches auprès des pouvoirs publics afin de les convaincre de l'urgence de notre demande et d'accélérer le processus. La dernière en date est l'envoi d'une missive destinée au Ministère des Sports du Temps Libre.



Un club de foot-ball va naître à VILLABE. Le bureau du club est déjà constitué. Le recrutement des joueurs s'opère par voies d'affichettes dans les magasins de la cité, articles dans les journaux, permanences à la mairie.

De plus, après démarche, le service des sports de CORBEIL-ESSONNES nous permet de pratiquer sur son terrain de ROBINSON.

Là, n'est évidemment pas la meilleure solution, mais de l'avis des responsables du club, ceci permet de satisfaire en partie un besoin d'épanouissement et de détente des jeunes. De plus, l'expérience de "ces classes", ne peut être que bénéfique pour l'avenir. Ainsi, le club pourrait démarrer du bon pied sur son terrain.

D'un côté très clochemerle, nous ne pouvons que nous réjouir de voir revivre l'Etoile Sportive de VILLABE. Nous sommes persuadés que tous les anciens pratiquants ou supporters, nostalgiques du ballon rond, de l'E.S.V., applaudiront des deux mains pour la résurrection du "CLUB VILLABE".

Après la constitution du club "Boules" voilà le club "Foot".

La commission est persuadée que l'un et l'autre répondent à une attente des habitants de notre cité que, l'un et l'autre participent au rassemblement des gens de notre commune - et que des liens nouveaux peuvent se réaliser -.

C'est une prise en main par les intéressés eux-mêmes des affaires qui les concernent. Nous ne pouvons que les féliciter.

Si nous attachons autant d'attention aux questions sportives, c'est que le sport est non seulement un besoin social de plus en plus largement ressenti dans une société moderne, mais il est une dimension de la culture, un élément indispensable au développement des potentialités humaines.

Daniel FILIBERTI

Maire Adjoint
Président de la Commission
" Jeunesse et Sports "

CULTURE ET FÊTES

DE LA CONCEPTION D'UNE COMMISSION :

Voilà bientôt un an que nous nous sommes mis au travail, où en sommes nous.

Nous avons rencontré toutes les associations et avec elles nous avons fait un tour d'horizon des problèmes et des besoins de chacun.

Quelques réflexions s'imposent, nous avons à VILLABE un tissu associatif conséquent et qui fonctionne bien. De la musique au théâtre, en passant par le dessin, les parents d'élèves, la paroisse, la pêche, la chasse, les anciens.

Bien sûr, à tous il manque les locaux et le nerf de la guerre.

Notre rôle à nous, commission municipale, n'est pas de juger ou de s'immiscer dans la vie des associations mais de les aider, d'abord à se faire connaître mieux et plus, ensuite en leur offrant des services ou des locaux dans la mesure de nos moyens.

Pour cela, deux actions complémentaires, à court et à long terme.

Dans les semaines qui viennent, notre commission préparera une plaquette présentant toutes les associations de VILLABE, leurs buts, l'adresse, le téléphone où les joindre ainsi que leurs différentes activités. Cette plaquette sera remise à jour tous les ans et ne comprendra que des informations concernant les associations.

Pour les années qui viennent, notre commission en étroite liaison avec les associations et le conseil municipal, étudiera la possibilité de construction d'une salle polyvalente, permettant à chacun de se réunir, de réaliser ses activités et d'entreposer sans craintes du matériel.

Cette ambition n'a pas pour but, d'organiser une municipalisation de la vie associative, mais au contraire de favoriser l'épanouissement de toute association en la libérant des problèmes de locaux.



Sylvain Raignault Vainqueur du concours de pêche

Pour ce qui est de l'immédiat, il nous faut dès maintenant songer à la fête du mois de Juillet prochain, ainsi qu'au RALLYE promenade qui comme chaque année aura lieu le JEUDI de l'ASCENSION.

J. Aladenise

Maire adjoint
Président de la commission
Culture et Fêtes

**Notre commission organise un CONCOURS de BELOTE
le SAMEDI 28 AVRIL à 20 h 30 - A LA SALLE DES FETES**

Sur votre bloc notes

Services Publics

Préfecture	077.92.50
Direction Equipement Evry	077.81.81
Direction Equipement Villabé	086.96.10
Direction Equipement Corbeil	496.92.40
Caisse Allocations Familiales	077.94.30
Caisse Allocations maladie Corbeil	089.25.25
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale	077.96.90
Comité d'information personne âgées	077.26.64
Hôtel de police Evry	077.97.11
Commissaire de Police	089.19.19
Gendarmerie	088.22.22
Direction de la Jeunesse et des Sports	077.44.63
Météorologie Nationale	555.95.90
Etat des routes	858.65.81
Horloge parlante	699.84.00
Service du Réveil	463.71.11
SNCF Corbeil	088.17.75
Centre des Impôts	088.92.75
Centre Orientation Professionnelle	496.19.84
Service des Mines	086.34.45
Mairie de Villabé	086.07.13
Centre Municipal de santé	089.33.33
Docteur Villabé	086.17.86
Perception Evry	077.01.27
Sécurité Sociale	088.25.25
Caisse Maladie Accident travail	077.91.51
A.N.P.E.	086.26.26
Société Mignon	089.19.27
Pompes Funèbres Générales	089.23.25
Assedic	089.28.81
Association à votre service personnes âgées	089.32.86

SAMU Médecin de garde	088.33.33
Hôpital de Corbeil	496.92.90
Hôpital d'Evry	077.91.33
Centre anti-poison	205.63.29
Police Secours	17
Sapeurs-Pompiers	18
SOS Amitiés	078.16.16
Service des Eaux	088.24.28
E.D.F.-G.D.F.	088.92.25
S.O.S. animaux	943.25.01
Assistance animaux	943.84.68
Refuge Fontainebleau	422.47.73
S.O.S. femmes battues	731.51.69

ARRETE CONCERNANT LA REGLEMENTATION D'OUVERTURE ET FERMETURE DU CIMETIERE

Nous, Maire de Villabé,
Vu le Code des Communes, notamment les arti-
cles L 122-22 à L 122-27 et les article R 131-1 et
R 132-3, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
Vu la réglementation des cimetières, notamment
les articles L 361-1 à 364-6 du Code des Commu-
nes,
Considérant que pour des raisons de bon ordre
et de sécurité, il y a lieu de fixer les horaires
d'ouverture et de fermeture du cimetière.

ARRETE

ARTICLE 1 - Le cimetière sera ouvert l'ETE du 1^{er}
avril au 30 septembre, de 8 heures à 20 heures.

ARTICLE 2 - Le cimetière sera ouvert l'HIVER, du
1^{er} octobre au 31 mars de 9 heures à 18 heures.

ARTICLE 3 - Le garde-champêtre, sous la res-
ponsabilité du Maire, est chargé de l'exécution
du présent arrêté.

Fait à Villabé, le 17 Février 1984,
Le Maire

Le saviez-vous ?

POUR LES APPELÉS

Les jeunes gens de VILLABE effectuant leur ser-
vice militaire reçoivent chaque année pour Noël,
sur les lieux de leur incorporation, un mandat de
200 Francs ; il leur appartient de se faire connaî-
tre.

RECEVEZ-VOUS LE BULLETIN

S'il vous arrive de ne pas trouver le bulletin muni-
cipal de Villabé dans votre boîte, veuillez le
signaler à la mairie : 086.07.13 ; nous réparerons
cet oubli.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Le ramassage s'effectue le 1^{er} mardi de chaque
mois ; il paraît souhaitable qu'un délai de conve-
nance de 24 heures soit respecté pour le dépôt
de ceux-ci.